







ENTRE LES SOUSSIGNES,

L'Ambassade de France en Roumanie, et plus particulièrement son Service de coopération et d'action culturelle établi str. Emile Zola nr. 6, 011847 BUCAREST (sector 1), agissant au nom et pour le compte de l'Etat français, représentée par M. Henri PAUL, Ambassadeur de France en Roumanie

dite « l'Ambassade », D'UNE PART,

FT

La Fondation Sciences Mathématiques de Paris Etablie 11 Rue Pierre et Marie Curie, 75005 Paris, représentée par Monsieur Jean-Yves CHEMIN, Directeur

dite « la Fondation »

D'AUTRE PART,

ET

L'Ecole Normale Supérieure de Bucarest

Etablie Calea Grivitei no. 21, 010702 Bucarest (sector 1), Roumanie représentée par Monsieur Radu PURICE, vice-recteur

dite « l'ENSB » D'AUTRE PART,

ET

L'Institut de Mathématiques Simon Stoilow de l'Académie Roumaine Etablie Calea Grivitei no. 21, 010702 Bucarest, Roumanie, représenté par Monsieur Vasile BRINZANESCU, Directeur

dite « l'IMAR » D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT:

ARTICLE 1: OBJECTIF DE LA COOPERATION

Dans le cadre de la politique de coopération scientifique/universitaire menée en Roumanie, conformément aux objectifs définis par le Ministère français des affaires étrangères et européennes, le Service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France en Roumanie assure son soutien au partenariat d'échange académique et scientifique entre la Fondation, l'ENSB et l'IMAR.

ARTICLE 2: CONTENU DE LA COOPERATION

L'Ambassade et la Fondation mettront les moyens financiers nécessaires pour assurer la mobilité entre la Roumanie et la France de 5 étudiants roumains de niveau « Master 2 » issus, en priorité, de l'ENSB.

Ces étudiants seront sélectionnés sur dossier puis entretien par un jury mixte composé de représentants de l'ENSB et de la Fondation. Ces étudiants bénéficieront d'un soutien financier et d'une double tutelle pédagogique franco-roumaine leur permettant de faciliter une future collaboration scientifique entre l'IMAR et les laboratoires de recherche membres de la Fondation.

- L'Ambassade et la Fondation s'engagent à cofinancer 5 bourses d'étude de « Master 2 » de 12 mois pour l'année universitaire 2011-2012. Les étudiants jouissant de ces bourses bénéficieront du statut de boursier du gouvernement français.
- La contribution mensuelle de l'ambassade pour chaque bourse sera de 570 €.
- La contribution mensuelle de la Fondation pour chaque bourse sera de 500 €.
- La Fondation s'engage à prendre en charge le transport des boursiers entre la Roumanie et la France.
- A l'issue de l'année universitaire 2011-2012, la Fondation, l'ENSB, l'IMAR et l'Ambassade s'engagent à étudier la mise en place de cotutelles de thèses ainsi que leur cofinancement.
- L'ENSB s'engage à assurer la communication nécessaire auprès des étudiants roumains et à faciliter l'organisation de la procédure de sélection des candidats.

Convention établie en quatre exemplaires à Bucarest, le 15 février 2011